

**Protocole d'accord**  
entre  
**Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique**  
et  
**L'ISP Afrique et les pays Arabes**

Le présent protocole d'accord ("*MoU*") est conclu entre le Bureau Afrique des Cités et Gouvernements Unis d'Afrique ("*CGLU Afrique*"), basé à Rabat au Maroc et le Bureau régional Afrique et les Pays Arabes de l'Internationale des Services Publics ("*ISP Afrique et les Pays Arabes*"), basé à Lomé au Togo, l'une des quatre régions de l'Internationale des Services Publics ("*ISP*"), dont le siège est à Ferney-Voltaire, en France ; ci-après dénommés "les Parties".

**TITRE I – Contexte**

**NOTANT**

- Que CGLU Afrique est composé de 54 associations nationales des Gouvernements Locaux et Régionaux ("*GLR*") de toutes les régions d'Afrique, ainsi que de 2000 villes de plus de 100.000 habitants, représentant au total près de 350 millions de citoyens et communautés africaines. CGLU Afrique dispose de bureaux régionaux à Accra, au Ghana (Afrique de l'Ouest); à Nairobi, au Kenya (Afrique de l'Est); à Pretoria en Afrique du Sud (Afrique australe); au Libreville, au Gabon (Afrique centrale); au Caire, en Egypte (Afrique du Nord). L'Académie africaine des Collectivités Territoriales (ALGA) fait partie de CGLU Afrique et constitue son bras armé en charge de la formation et le renforcement du capital humain.
- Que l'ISP Afrique et les Pays arabes regroupe 157 organisations syndicales affiliées de 45 pays, représentant un effectif total d'environ 1,5 million de femmes et hommes, travaillant à tous les niveaux du gouvernement, y compris au niveau des collectivités régionales et locales et qui offrent des services publics de qualité aux communautés et aux territoires. L'ISP Afrique et les pays arabes dispose de bureaux sous-régionaux à Lomé, au Togo, qui couvre l'Afrique francophone ; à Beyrouth, au Liban pour les pays arabes ; à Nairobi, au Kenya, pour les pays anglophones en Afrique et à Johannesburg, en Afrique du Sud couvrant l'Afrique australe. L'ISP dispose également d'équipes de projets à Dakar, au Sénégal ; à Niamey, au Niger ; à Accra, au Ghana ; à Kampala, en Ouganda ; à Abuja et à Lagos, au Nigeria ; à Gaborone, au Botswana et au Cap, en Afrique du Sud.

**CONSIDÉRANT**

- Que les parties partagent des missions similaires, des objectifs complémentaires et sont confrontées aux mêmes défis ;
  - Qu'elles souhaitent exploiter leur potentiel pour se renforcer davantage et être plus efficaces ensemble, chacune dans son domaine d'expertise, rôles et responsabilités ;

- Que les parties, à travers leurs différents programmes, poursuivent les mêmes objectifs visant à :
  - Assurer l'accès équitable aux services publics locaux de qualité pour tous ;
  - Rendre les villes, les communautés et les territoires inclusifs et équitables ;
  - Assurer un développement socio-économique local durable et juste
  - Renforcer les capacités et les compétences du personnel des gouvernements régionaux et locaux, tout en leur créant les conditions de travail décent.

#### **RAPPELANT**

- Le dialogue positif et de longue date ainsi que la coopération qui se poursuit entre les organisations mondiales de CGLU et de l'ISP ;
- Le dialogue et les échanges prometteurs et constructifs qu'entretiennent les Parties depuis 2018.

#### **Les Parties DÉCIDENT :**

- De renforcer et de structurer le dialogue, la coopération et le partenariat qu'elles entretiennent ;
- De saisir les mêmes opportunités qui s'offrent à elles dans les domaines d'intérêt commun ;
- De plaider ensemble ; et
- D'initier ensemble des programmes et activités pertinents au bénéfice de leurs membres respectifs et des communautés qu'ils servent.

### **TITRE II - Coopération**

**En conséquence, les Parties conviennent de coopérer dans les domaines ci-après :**

#### **Article 1. Poursuivre le dialogue, les échanges et créer ensemble des opportunités de formation**

- 1.1** Les Parties s'engagent à créer un cadre permanent de dialogue au niveau de l'administration centrale, au moins deux fois par an (une fois tous les six mois par exemple), afin de s'informer mutuellement et d'identifier les possibilités de collaboration, de plaidoyer et d'activités à mener ensemble.
- 1.2** Afin de maintenir leur coopération au niveau des sous-régions et les territoires où elles opèrent et à proximité de leurs membres respectifs, les parties organiseront également des appels conjoints complémentaires élargis à leur personnel pour un meilleur partage d'informations, pour faciliter la collaboration et comprendre le travail de chacun en vue de coopérer et d'agir efficacement sur le terrain.
- 1.3** Les parties s'impliquent mutuellement - s'ils le jugent approprié- dans des conférences, activités et événements annuels phares des membres. Par exemple, une délégation de l'ISP Afrique et les pays arabes participera à Africités 9, en 2022 à Kisumu, au Kenya, et aura l'occasion de contribuer de manière significative aux débats. CGLU Afrique et ALGA participeront à la 14ème Conférence régionale de l'ISP pour Afrique et les pays arabes (AFRECON) en 2023 (dates et lieux à confirmer), où un temps de parole approprié leur sera accordé.

**1.4** Les parties s'encourageront également à participer - dans la mesure du possible et de manière appropriée - à des activités sur le terrain, notamment les formations, événements publics, réunions d'experts, campagnes, etc., sur des questions transversales d'intérêt commun, telles que la gouvernance du service public local, le dialogue social, la jeunesse, le genre, la migration, etc.

## **Article 2. Activités conjointes d'apprentissage par les pairs, facilitation du dialogue et renforcement des capacités des membres**

**2.1** Les parties examineront les opportunités de partage d'expériences et d'instauration d'un dialogue constructif entre leurs membres respectifs; elles échangeront les bonnes pratiques; créeront et développeront conjointement des outils d'apprentissage par les pairs et d'apprentissage en ligne, y compris des modules de "formation des formateurs" et institueront des programmes d'études conjoints sur des questions d'intérêt commun pour les collectivités régionales et locales (tel le renforcement des capacités du personnel, de prestation de services publics de qualité, de gestion saine des finances municipales, les marchés publics socialement responsables, le développement socio-économique local, etc.).

**2.2** Pour ce faire, les Parties pourraient explorer conjointement les opportunités et introduire des demandes de financement de projets (auprès de l'UE, des agences de développement étatiques ou autres donateurs institutionnels entre autres).

**2.3** Les Parties coopéreront et impliqueront mutuellement leurs membres respectifs à renforcer les bases de données de connaissances et les publications que chaque partie aura produites (exemple de l'Observatoire et les publications de CGLU Afrique et de l'ALGA sur la capacité des RH), en vue de renforcer les capacités et améliorer les conditions du personnel des collectivités régionales et locales.

**2.4** L'ISP Afrique et Pays arabes peut contribuer au programme de curricula en Master de CGLU Afrique/ALGA à l'attention des gestionnaires des RH dans les collectivités régionales et locales, notamment en intégrant des notions et principes clés relatives aux syndicats et ce, à l'attention des gestionnaires des villes, ainsi qu'en développant/créant ensemble les bases d'un dialogue social constructif dans les départements des collectivités régionales et locales.

## **Article 3. Activités conjointes de plaidoyer**

Les Parties exploiteront les opportunités de développer et de faire progresser des activités de plaidoyer ainsi que des activités conjointes en vue d'unir leurs forces pour influencer les organisations régionales, notamment l'Union africaine, la Banque africaine de développement, ONU-Habitat et les bureaux des Nations Unies ainsi que d'autres organisations internationales dans la région - dans des domaines d'intérêt commun (tels que le financement des collectivités régionales et locales, la décentralisation, la gouvernance locale, le développement local, les politiques urbaines, etc.).

### **TITRE III - Mise en œuvre**

#### **Article 4. Ressources**

L'une ou l'autre Partie n'engagera aucun frais supplémentaire liés aux activités qu'elles auraient identifiées dans le cadre du Protocole d'Accord, sauf indication contraire et accord. Toutefois, les Parties s'engagent à consacrer du temps et mettre à disposition leurs ressources humaines en vue de mener à bien le présent protocole d'accord. En cas de déplacement physique sur les sites de l'autre partie, les frais d'hébergement, de voyage ainsi que tout autre frais connexe seront supportés par chaque organisation. Les parties dérogeront à cette règle en cas de frais de relations publiques et d'accueil liés à leur participation à des événements conjointement organisés (tel que la restauration, les repas et rafraîchissements).

#### **Article 5. Durée**

Le présent protocole d'accord est établi pour une période initiale de trois (3) ans. Il sera reconduit tacitement s'il n'est pas révisé ou résilié sur demande d'une des parties. Chacune des parties peut à tout moment demander que le présent protocole d'accord soit révisé ou résilié. Si les deux parties le souhaitent, des protocoles additionnels peuvent y être ajoutés à tout moment dans le but d'approfondir leur coopération dans de nouveaux domaines d'intérêt commun ou approfondir et préciser les domaines existants.

#### **Article 6. Examen de la mise en œuvre**

Les Parties examineront la mise en œuvre dans son ensemble après les trois premières années. Elles peuvent décider à tout moment de se fixer des objectifs spécifiques, d'élaborer des méthodologies, des plans et des paramètres et de les examiner conjointement en vue de leur mise en œuvre.

#### **Article 7. Processus d'approbation**

Ce protocole d'accord a été présenté au Comité exécutif de CGLU Afrique et au Comité Exécutif Régional de l'ISP pour l'Afrique et les pays arabes (AFREC) pour examen et approbation.

Le présent protocole est sous-tendu par une approche constructive et l'esprit de coopération. Ce protocole d'accord et les contacts informels ainsi que la coopération entre les Parties ne s'excluent pas mutuellement, mais sont plutôt complémentaires et se renforcent mutuellement.

Rabat et Lomé, le 24 septembre 2021

**Jean Pierre ELONG-MBASSI**

Secrétaire général  
CGLU Afrique

**Sani BABA**

Secrétaire régional  
Région Afrique et les Pays Arabes de l'ISP

## **Annexe I - Informations complémentaires sur les parties**

### **À propos de CGLU Afrique**

Les priorités stratégiques de CGLU Afrique s'articulent autour de trois (3) piliers : le plaidoyer et la mobilisation pour la décentralisation ; la gestion des capacités et des connaissances des collectivités régionales et locales et les associations nationales ; l'accès au financement et à l'assistance technique. Ce dernier point prend en compte le renforcement des capacités institutionnelles et du personnel des collectivités régionales et locales, la fourniture de services locaux de base, ainsi que le professionnalisme, l'efficacité et la bonne gouvernance des collectivités régionales et locales.

Ces piliers sont déclinés en 7 priorités ci-après pour la période 2021-2030 :

1. L'économie et les finances locales ;
2. Le genre et la jeunesse ;
3. Le climat, la biodiversité et les systèmes alimentaires ;
4. Les services de base et la localisation des ODD ;
5. La migration ;
6. La culture ;
7. La paix et la sécurité.

L'autonomisation des femmes maires et des élus locaux (objectif de représentation 50-50) et celle des jeunes (de moins de 35 ans), la promotion et le renforcement des capacités des futurs leaders des collectivités régionales et locales dans la région sont des priorités transversales. Le dialogue et le plaidoyer avec l'Union africaine (UA), la Banque régionale africaine (BRA), ainsi qu'avec des partenaires, tels que l'Union européenne (UE) sont également essentiels. Africités (qui a lieu tous les 3 ans) est une plateforme d'échanges et un événement phare de mise en œuvre de la stratégie de CGLU Afrique : Africités 9 aura lieu du 17 au 21 Mai 2022 à Kisumu, au Kenya.

En collaboration avec l'ALGA, CGLU Afrique a mis en place des Réseaux pour encourager la formation, l'apprentissage, l'apprentissage par les pairs, le renforcement des capacités et le partage des bonnes pratiques. CGLU dispose de réseaux dédiés aux femmes (REFELA), aux jeunes, ainsi qu'aux gestionnaires de villes, aux directeurs techniques, financiers et des RH. L'ALGA a profité de la pandémie pour promouvoir l'apprentissage et l'éducation en ligne, et créer un centre de connaissances virtuel sur les collectivités régionales et locales. Les RH sont au centre d'une série d'actions menées par CGLU.

### **À propos de l'ISP Afrique et Pays Arabes**

L'ISP Afrique et Pays Arabes organise ses activités en fonction des secteurs du service public que sont :

1. La santé et les services sociaux ;
2. Les services publics (l'énergie, l'eau et l'assainissement, les services de déchets) ;
3. L'administration locale et régionale/les services municipaux ;
4. et l'administration nationale.

L'ISP Afrique et les Pays Arabes traite également des questions horizontales et transversales, notamment les droits du travail et syndicaux ; le genre ; la jeunesse ; la migration et les réfugiés ; la justice commerciale et fiscale ; le changement climatique. L'égalité des sexes (objectif 50/50) et la participation des jeunes travailleurs et travailleuses aux postes de responsabilité de l'ISP Afrique et les PA sont également des priorités clés. Ces priorités sont reprises dans le Programme d'action 2017 de l'ISP ainsi que dans le Plan d'action régional 2019.

L'ISP Afrique se préoccupe essentiellement de la privatisation et de la commercialisation des services publics et d'utilité publique, notamment l'eau, la santé, l'éducation, etc...; l'ingérence des gouvernements centraux dans la gouvernance des collectivités régionales et locales, les ressources et les processus de démocratie locale; et le sous-financement/le manque de personnel dans les collectivités régionales et locales, ainsi que la précarité du travail dans les collectivités régionales et locales. A cet effet, le projet sur la justice fiscale de l'ISP Afrique et PA consiste à être lancé afin de récupérer les ressources publiques qui ont été perdues pour financer les services publics locaux dont tout le monde a besoin. En ce qui concerne le changement climatique, l'ISP Afrique et PA collabore avec ses membres pour préparer les travailleurs/euses de première ligne dans les collectivités régionales et locales pour qu'ils aient leur mot en ce qui concerne les politiques climatiques. Par ailleurs, c'est pour leur permettre de pouvoir anticiper, atténuer et affronter les événements climatiques extrêmes et les catastrophes. S'agissant de la décentralisation, l'ISP Afrique et PA soutient et accompagne ses membres dans le processus de décentralisation et veille notamment à la reconnaissance des catégories professionnelles dans les collectivités régionales et locales. L'ISP Afrique et PA traite également des questions de sécurité et de santé au travail (SST) et des besoins de formation (en Tunisie par exemple). Elle œuvre également au renforcement des capacités des syndicats dans les collectivités régionales et locales ; la remunicipalisation/la sous-traitance ainsi que la gouvernance démocratique des services publics locaux. La paix et la sécurité et la fourniture de Services Publics de Qualité dans les zones de conflit sont autant de priorités, notamment dans les pays arabes.

Les membres de l'ISP Afrique et PA du secteur pour la Gouvernance Locale et Régionale (GLR) disposent de deux réseaux actifs, notamment le Réseau africain des syndicats des municipalités et des collectivités locales (AMALGUN) pour l'Afrique anglophone, et le Réseau des syndicats des municipalités et des collectivités locales pour l'Afrique francophone et les PA. L'ISP Afrique et PA entretient également des liens étroits de coopération avec la Confédération syndicale internationale (CSI-Afrique).

### **À propos de Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU)**

CGLU représente plus de 250 000 villes, régions et métropoles et plus de 175 associations de collectivités locales et régionales dans le monde entier. <https://www.uclg.org>

### **À propos de l'Internationale des Services Publics (ISP)**

L'Internationale des Services Publics est une fédération syndicale internationale qui regroupe plus de 700 syndicats représentant 30 millions de travailleurs/euses dans 154 pays. Nous faisons entendre leur voix aux tribunes des Nations Unies, de l'OIT, de l'OMS et d'autres organisations régionales et mondiales. Nous défendons les droits des syndicats et des travailleurs/euses et luttons pour l'accès universel à des services publics de qualité. <https://publicservices.international/>